



ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr



PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE (ASA) DE CHAMPDIEU

Communes concernées : Champdieu, Chalain d'Uzore, Mornand, Saint-Paul d'Uzore et Savigneux

Par arrêté de Monsieur le préfet de la Loire, une enquête d'utilité publique relative au projet susvisé aura lieu du mardi 27 mai 2025 à 8h30 au lundi 16 juin 2025 à 12h.

Durant cette période :
- le dossier d'enquête pourra être consulté : en version papier aux jours et aux horaires habituels d'ouverture au public de la mairie de Champdieu ;
- en version numérique sur les sites internet :

- de la préfecture de la Loire : www.loire.gouv.fr > Rubrique Publications > Enquêtes publiques
- de la mairie de Champdieu : www.champdieu.fr
- des observations pourront être formulées :

par courrier électronique à l'adresse : enquete.asadechampdieu@gmail.com
par courrier postal adressé à la mairie de Champdieu, désignée siège de l'enquête, en précisant le nom du commissaire enquêteur et l'objet de l'enquête ;
sur le registre d'enquête en version papier, ouvert à la mairie de Champdieu, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie de Champdieu ;
lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur aux dates définies ci-dessous.

Pour être recevables, les observations doivent être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le lundi 16 juin 2025 à 12h.
Monsieur Pierre GRETHA, directeur général des services, retraité, assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra en personne, les observations du public lors de permanences aux jours et horaires suivants :

- lundi 2 juin 2025 de 10h à 12h
- lundi 16 juin 2025 de 10h à 12h
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire : www.loire.gouv.fr > Rubrique Publications > Enquêtes publiques.

Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Champdieu ou en préfecture.

Le préfet de la Loire est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser l'autorisation ci-dessus sollicitée.

SARL BONHOMME

au capital de 900 €
345 Route de Riofol
42380 ST-NIZIER-DE-FORNAS
920 696 697 R.C.S. ST-ETIENNE

Modification des dirigeants

Suivant délibérations en date du 01/05/2025, de l'AGE de la « SARL BONHOMME », les associés ont pris acte de la nomination, au 01/05/2025, de M. Martin BONHOMME : 1322 Route de Crépinge - 42380 ST-NIZIER-DE-FORNAS, en tant que co-Gérant de la société. Messieurs Christophe, Frédéric et Simon BONHOMME sont quant à eux confirmés dans leurs fonctions de co-Gérants.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me DE ZAN, Notaire à LA TALAUDIÈRE, 38 rue Victor HUGO, CRPCEN 42031, le 17.01.2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Mr Michel FOREST, retraité, et Mme Dominique Roseline Régine RIBEYRON, retraitée, dt ensemble à SAINT-CHAMOND (42400) 1 rue Alberto Giacometti.

Nés savoir : Mr à ST CHAMOND le 20.09.1953 et Mme à ST ETIENNE, le 21.08.1957.

Mariés à ST ETIENNE le 24.09.1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Tous deux de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me DE ZAN, Notaire à LA TALAUDIÈRE, 38 rue Victor HUGO, CRPCEN 42031, le 06.01.2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Mr Jacky Auguste Eugène BRUYERE, retraité, et Mme Paulette Alice Jeannine BRUCHET, retraitée, dt ensemble à ST ETIENNE 29 rue Fénelon.

Nés savoir : Mr à YSSINGEAUX (43200) le 21.11.1937 et Mme à ST ETIENNE (42000) le 10.07.1938.

Mariés à FIRMINY (42700) le 03.04.1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

SIADep

Monsieur le Président
Immeuble le Forum - 233 rue de la République
42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Tél : 04 77 60 88 91
SIRET 25420040500010

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

L'avis implique un marché public
Objet : La présente consultation concerne des travaux du programme 2025 : renouvellement des canalisations d'eau potable et travaux de protection de la tranchée drainante de Saint-Pierre-la-Noaille pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable de Pouilly-sous-Charlieu (SIADep).

Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Dépot dématérialisé : Activé
Remise des offres : 22/05/25 à 17h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/04/2025
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

GAEC DOMAINE DES ARDAILLONS

Constitution

Suivant acte SSP en date du 1^{er}/05/2025, a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun DOMAINE DES ARDAILLONS, agréé par Monsieur le Préfet de la Loire le 2 janvier 2025 sous le numéro 42 24 26 1805. Son siège social est situé : 19 chemin de la Fontaine Condé - 42370 SAINT HAON LE CHATEL. Il sera immatriculé au GTC de ROANNE.

GB NEGOCE CHEVAUX

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT PAUL D'UZORE (Loire), du 01/04/2025, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « GB NEGOCE CHEVAUX ».

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 2331 Chemin de la Chauz - 42600 SAINT PAUL D'UZORE.

Objet : Tant en France qu'à l'Étranger, le négoce, l'import-export de toutes races de chevaux.

Durée : 99 ans.
Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 1.500 Euros.
Clause relative à l'agrément des cessionnaires d'action : les actions sont librement cessibles au profit d'un Actionnaire. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Actionnaires réunis en Assemblée Générale.

Direction et administration de la société : M. Germain BUFFAVAND, Président : 2331 Chemin de la Chauz, 42600 SAINT PAUL D'UZORE.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 24 avril 2025 dressé par Maître DELOBRE notaire à CHARLIEU, 5bd Louis Valorge: M.Jean Pierre LEVEQUE né le 7 décembre 1957 à CHARLIEU (42190) et Mme Sylvie Rita ROULE née le 9 novembre 1960 à LYON (69007), 603 la goutte Thessonière, 42190 CHANDON. Mariés sans contrat à MARCIGNY (71110) le 19 juillet 1980.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

GAEC DES JOYEUSES CABRIOLES

Constitution

Suivant acte SSP en date du 01/05/2025, a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun GAEC DES JOYEUSES CABRIOLES, agréé par M. le Préfet de la Loire le 20 février 2025 sous le n° 42 25 04 1820. Son siège social est situé : 20 Place des Coquelicots - 42560 BOISSET SAINT PRIEST. Il sera immatriculé au GTC de SAINT ETIENNE.

SAS CHALINOISE

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à CHALAIN-D'UZORE (Loire), du 01/05/2025, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SAS CHALINOISE ».
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 28 Chemin des Buissonnées - 42600 CHALAIN-D'UZORE.

Objet : La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agricoles comprenant notamment la préparation des sols, le traitement des cultures, la récolte des fourrages et des céréales, le stockage et la conservation, les travaux ruraux, le déneigement public et privé, le conseil technique dans le domaine agricole et d'élevage, le négoce de fourrages et produits agricoles ; Toutes prestations administratives.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 2.000 Euros.
Durée : 99 ans.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

Direction et administration de la société : Président : M. François VERNET : 15 Chemin des Roseaux - 42600 CHALAIN-D'UZORE.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE (Loire).

CHRONIQUE JURIDIQUE |

Escroquerie bancaire : l'importance de la vigilance des clients

Le 15 janvier 2025, la Cour de cassation a rendu deux décisions importantes en matière d'escroqueries bancaires. La première affaire concernait une fraude liée à un cheval de Troie, un malware qui s'installe sur l'ordinateur de la victime pour permettre à l'escroc de prendre le contrôle de l'appareil et de réaliser des transactions bancaires à l'insu de la victime.

Dans ce cas, deux sociétés ont été victimes de cette forme d'escroquerie. Le cheval de Troie s'est installé sur l'ordinateur du comptable, permettant aux fraudeurs d'effectuer six virements bancaires vers des comptes à l'étranger. La banque avait refusé de rembourser les sommes volées, arguant que les sociétés avaient fait preuve de négligence grave en ouvrant un email manifestement suspect, par lequel le cheval de Troie avait été introduit. La Cour d'appel de Paris avait jugé qu'il y avait une responsabilité partagée entre la banque et les sociétés, considérant que celles-ci avaient été négligentes en cliquant sur un email douteux, mais en critiquant aussi la banque pour son absence de vigilance. Cependant, la Cour de cassation a annulé cette décision. Elle a précisé que la négligence grave de la victime exclut toute responsabilité de la banque. Autrement dit, lorsque le client commet une négligence grave, comme ouvrir un email suspect sans prendre de précautions, la banque n'est pas responsable de la fraude et n'a donc pas à rembourser les sommes perdues. Cette décision renforce l'idée que la vigilance du client est primordiale pour éviter de telles escroqueries.

Dans une autre affaire similaire, des clients ont effectué des virements en utilisant un RIB piraté, entraînant des transferts de fonds frauduleux. Une fois encore, la Cour d'appel de Nîmes avait estimé qu'il y avait une responsabilité partagée entre la banque et les clients. La banque avait été critiquée pour son manque de surveillance, tandis que les clients étaient partiellement responsables d'avoir validé les virements sans précautions suffisantes. La Cour de cassation a censuré cette décision, rappelant que le Code monétaire et financier impose des règles strictes concernant les opérations bancaires. Selon la législation actuelle, en cas de fraude, la banque est obligée de rembourser la victime immédiatement, sauf si elle peut prouver une négligence grave de la part du client. Cette décision a réaffirmé que la banque ne peut pas échapper à son obligation de remboursement en invoquant une responsabilité partagée si la fraude résulte d'une négligence grave de la victime, et qu'elle doit rembourser, sauf preuve contraire.

En cas de négligence grave du client, la banque peut être exonérée de sa responsabilité et ne sera pas tenue de procéder au remboursement. Cette jurisprudence souligne que la sécurité des informations personnelles et la vigilance sont essentielles pour éviter d'être victime de fraude, et que les clients doivent prendre toutes les précautions possibles. En parallèle, les banques doivent renforcer leurs systèmes de sécurité pour mieux protéger leurs clients contre les risques d'escroquerie. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

EARL TRONCHON

au capital de 10.000 €
635 Route de Jaraison, "Grenet"
42170 ST-JUST-ST-RAMBERT
803 096 031 RCS ST-ETIENNE

Modification des dirigeants

Suivant délibération en date du 30/04/2025, de l'AG Mixte de l'EARL TRONCHON, les associés ont pris acte de la démission des fonctions de Gérant de M. Dominique TRONCHON à compter du 30/04/2025 à 24h.



ANEOL

SARL AU CAPITAL DE 8 000 €
Siège social : 5 rue de la Télématique
ST ETIENNE (42000)
507 940 815 RCS ST ETIENNE

Nomination de commissaire aux comptes

D'un procès-verbal d'AGO du 15/04/2025, il résulte que ECOMEX, dont le siège social est à ROANNE (42300) 50 rue Albert Thomas, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de 6 exercices.

Dépôt légal au GTC de ST-ETIENNE
Pour avis,
Le représentant légal.

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Anne-Sophie DELOBRE, Notaire à CHARLIEU (42190) 5 Bld Louis Valorge du 30 avril 2025 ;

La société LA SUITE CHIC ET TENDANCE, SAS au capital social de 1000 €, dont le siège social est à ROANNE (42300) Espace Saint-Louis Rue Alexandre Raffin, immatriculée au RCS de ROANNE sous le numéro 880048830.

A vendu à la société GLOW BEAUTY, SARL au capital social de 2000€, dont le siège social est à ROANNE(42300) 15-31 rue Alexandre Raffin Espace Saint-Louis, immatriculée au RCS de ROANNE sous le numéro 943610089, le fonds commercial de salon de coiffure exploité à ROANNE (42300) Espace Saint-Louis Rue Alexandre Raffin sous l'enseigne LA SUITE CHIC ET TENDANCE, avec entrée en jouissance le 30 AVRIL 2025, moyennant le prix de TRENTE HUIT MILLE € (38 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE € (27473,00 EUR)

- au matériel pour DIX MILLE CINQ CENT VINGT SEPT € (10 527,00 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à la forme légale au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,
Le notaire

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 25 0109 01 : superficie totale : 1 ha 00 a 72 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (1 ha 00 a 72 ca) - '0005 RTE DE BEBIEUX' : AC-138 - '0005 RUE DE BEBIEUX' : AC-68 - 'PONT DE BONSON' : AC-72. Zonage : N, A. Occupation : Libre

AS 42 25 0096 01 : superficie totale : 4 ha 41 a 83 ca dont 86 a 10 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : LA VALLA-EN-GIER (4 ha 41 a 83 ca) - '0406 RTE DE LA CROIX DE CHAUBOURET' : AZ-26 - 'LE TOURNANT DU NEZ' : AZ-18-21-24-25-263. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0111 01 : superficie totale : 3 ha 09 a 81 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : SAINT-GALMIER (3 ha 09 a 81 ca) - 'LA PATILLONNIERE' : B-322-323-1364-1479. Zonage : N, A. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 25 0105 01 : superficie totale : 50 a 00 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : ROCHE-LA-MOLIERE (50 a 00 ca) - 'LA PIOTIERE' : AW-154. Zonage : A, N, PAEN. Occupation : Occupée

AS 42 24 0157 01 : superficie totale : 1 ha 94 a 65 ca dont 28 a 05 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : CHUYER (1 ha 94 a 65 ca) - '0004 LA B ESSONY' : ZB-102 - 'LA B ESSONY' : ZB-101-103-136. Zonage : A, N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **24/05/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5, rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.



EURL SIVILOTTI

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS
Siège social : 7 C rue Gutenberg
ZA des Prairies
VEAUCHE (42340)
389 801 929 RCS ST ETIENNE

Dissolution

Aux termes de décisions en date du 1/04/2025, Monsieur Yvan SIVILOTTI, Gérant et associé unique, demeurant à RIVAS (42340) 57 Chemin des Crozets, a décidé la dissolution anticipée de la société à date du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et légales. Il s'est nommé comme liquidateur et a fixé le siège de la liquidation à son domicile sus indiqué.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de ST ETIENNE.

Le liquidateur

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte notarié reçu par Maître Anne-Sophie DELOBRE, notaire à CHARLIEU (42190) 5 Bld Louis Valorge, le 5 mai 2025: M. Paul Henri RICCETTI, né le 01/06/1950 à LE COTEAU (42120) de nationalité française et Mme Annick SAINT ANDRE née le 05/11/1959 à ROANNE(42300) de nationalité française, demeurant ensemble POUILLY-SOUS-CHARLIEU (42720) 174 allée des Chênes, mariés sans contrat à la mairie de RENAISSON (42370) le 24/09/1977, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois suivant le présente publication en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire

DUMOULIN ADRIEN

EURL au capital de 5.000 €
178 route de Pralong, "La Tuilière"
42600 CHALAIN-D'UZORE
884 556 580 RCS ST-ETIENNE

Transfert du siège social

Au terme d'une décision en date du 01/05/2025, l'associé unique de la SARL à associé unique « DUMOULIN ADRIEN » a décidé :

- la suppression de l'activité de « transport de matériaux et de production agricole » et l'adjonction de l'activité « Location de matériels agricoles et de travaux publics avec ou sans chauffeur ».

- de transférer le siège social à : 28 Chemin des Buissonnées - 42600 CHALAIN-D'UZORE. L'inscription modificative sera requise au GTC de ST-ETIENNE, où le dépôt légal sera effectué.

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Fanny DORVIDAL, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «SOUBEYRAN ET TRANCHAND», titulaire d'un office notarial à LYON 8ème ARRONDISSEMENT (Rhône) 33 rue des Tuilleries et à PELUSSIN (Loire), 29, rue des Alpes, CRPCEN 42014, le 27 décembre 2024, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.

ENTRE:
Monsieur Christian Francis Marie WICHURSKI, Proviser, et Madame Martine Wilhelmine CASTELLO, secrétaire, demeurant ensemble à PELUSSIN (42410) 38 route du Col de l'Oeillon. Monsieur est né à SAINT-ETIENNE (42000) le 20 mars 1959, Madame est née à ALGER (ALGERIE) le 7 janvier 1961. Mariés à la mairie de PELUSSIN (42410) le 25 avril 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Aux termes de cet acte, Madame Martine WICHURSKI, née CASTELLO a apporté les biens suivants: A PELUSSIN (LOIRE) 42410, 38 Route du Col de l'Oeillon.

Un tènement immobilier comprenant une maison d'habitation et terrain autour, cadastrés:

> Section: D - N°: 732 - Lieudit: 38 RTE DU COL DE L OEILLON - Surface: 00 ha 40 a 58 ca

> Section: D - N°: 782 - Lieudit: LA MASSEE - Surface: 00 ha 20 a 33 ca

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

EARL AGRI 3 J

Société Civile au capital de 20.700 €
"La Gare"
42600 CHAMPDIEU
447 863 176 RCS SAINT ETIENNE

Transformation EARL en GAEC

Suivant délibération en date du 01/05/2025, de l'AGE de l'EARL AGRI 3 J, l'associé unique a décidé de transformer, à compter du 01/05/2025, l'EARL en GAEC, agréé par arrêté de M. le Préfet de la Loire en date du 20 décembre 2024 sous le numéro 42 24 31 1810 ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : GAEC Ferme du Petit Bois.

Capital Social : 82.800 €
Siège Social : 134 Chemin de la Vallon - 42600 CHAMPDIEU.

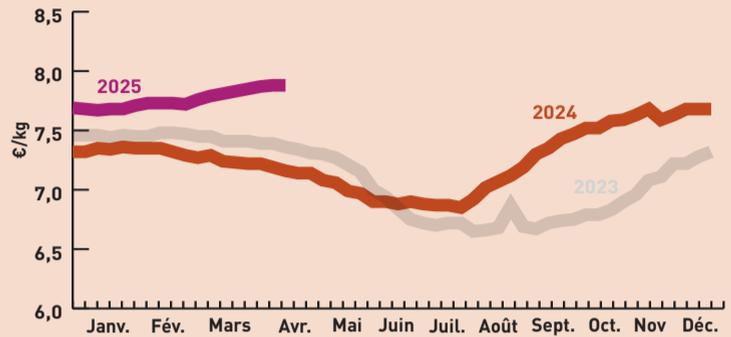
Objet : Activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311.1 du Code Rural.
Durée : 99 ans.

Co-Gérants : M. François VERNET : 15 Chemin des Roseaux - 42600 CHALAIN D'UZORE, Mme Maryline MOLINIER : 15 Chemin des Roseaux - 42600 CHALAIN D'UZORE, Monsieur Julien GUILLOT : 81 Chemin de Grangeneuve - 42600 CHALAIN D'UZORE et M. Adrien DUMOULIN : 28 Chemin des Buissonnées - 42600 CHALAIN D'UZORE.

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir)		Cotations nationale FranceAgriMer du 28/04/25 au 04/05/25			
Cat.		Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E		-	10,60 €	-	-
U		-	9,00 €	7,14 €	-
R		-	8,08 €	6,83 €	-
O		-	7,88 €	6,64 €	4,94 €

Veaux rose clair 0 - Cotations FranceAgriMer



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros) Marchés régionaux du 05/05/25 au 06/05/25

	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de, 10 j à 4 sem) Supérieure/Elevage (min-max)			Race mixte (+60 kg) -	Croisé mixte
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	450-540 €	320-390 €	240-280 €	(40-45 kg) 150-190 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	570-660 €	400-490 €	300-360 €	210-230 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	660-760 €	510-570 €	360-470 €	230-300 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	315-385 €	285-345 €	230-285 €	185-220 €

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 28/04/25 au 04/05/25

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,45	0,00	0,00

Reconduction de la cotation.

Ovins

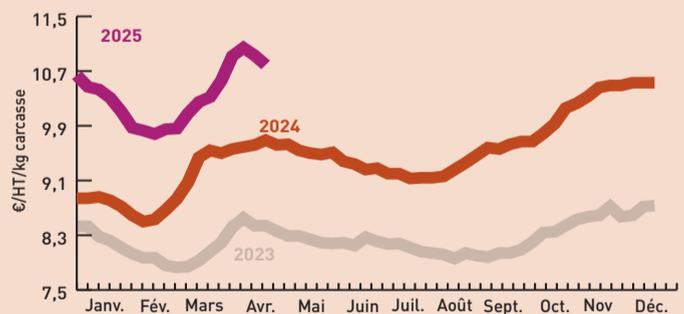
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse [5^e quartier inclus] Cotations FranceAgriMer du 28/04/25 au 04/05/25

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 - 16 kg	-	10,90 €	10,62 €
Couvert	16 - 19 kg	-	10,81 €	10,31 €
Gras	13 - 16 kg	-	-	-
Gras	16 - 19 kg	-	10,47 €	-

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5^e quartier inclus] Cotations FranceAgriMer du 28/04/25 au 04/05/25

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
10,79 [-0,14]	11,46 [-0,14]

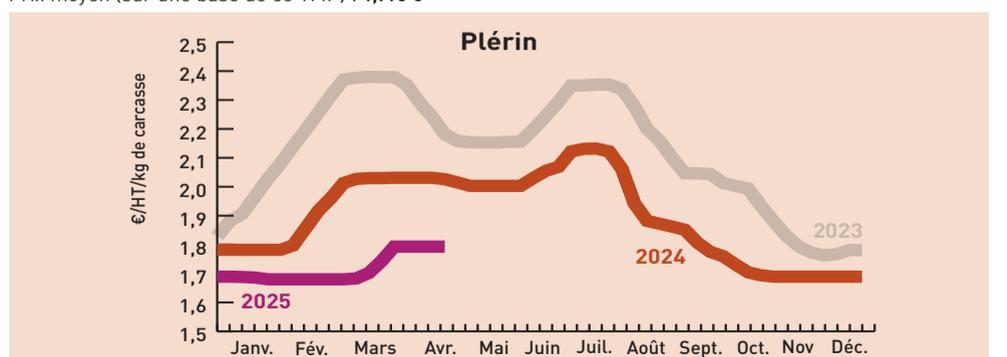
Prix moyen pondéré des agneaux



Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (2 540 porcs présentés) Cotations du 05/05/2025

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : 1,793 €



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 25/04/25 au 01/05/25

2,06 € (=) /carcasse euros